

MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN

RASSEMBLEMENT JURASSIEN ET UNITE JURASSIENNE



75^e Fête du peuple jurassien – 10 et 11 septembre 2022

Résolution

La 75^e Fête du peuple jurassien s'est déroulée les 10 et 11 septembre 2022 à Delémont, capitale de la République et Canton du Jura. A l'occasion de la partie officielle de la manifestation, dimanche 11 septembre, l'Assemblée populaire a adopté la résolution suivante sur proposition de l'Assemblée des délégués du mouvement.

L'Assemblée populaire :

- **Se félicite de la mise en œuvre du processus institutionnel du transfert de Moutier à la République et Canton du Jura. Elle en appelle à la vigilance la plus grande des représentants de l'Etat jurassien et de la Municipalité de Moutier dans les négociations en cours.**
- **Prend acte de la volonté de l'Etat jurassien de tenir ses engagements à l'égard de la ville de Moutier, tels qu'ils ont été ratifiés par le Parlement et le Gouvernement.**
- **Réaffirme que la procédure née de l'Accord du 25 mars 1994 et des accords intercantonaux subséquents n'a pas été respectée et ne sera conclue que lorsque la commune de Belprahon aura pu se prononcer en toute connaissance de cause sur son avenir.**
- **Invite le Mouvement autonomiste jurassien à œuvrer activement à la préservation des intérêts fondamentaux du peuple jurassien, tout particulièrement dans le Jura méridional. L'identité culturelle, la langue française, le patrimoine et l'histoire de notre peuple doivent être défendus.**
- **Salue le renouvellement des organes dirigeants du mouvement. En s'appuyant sur les générations nées après le plébiscite libérateur du 23 juin 1974, il assure la reprise future du flambeau par les forces jeunes de la patrie jurassienne.**

Mouvement autonomiste jurassien

Delémont, le 11 septembre 2022